

APRÈS ART. 83 QUATER

N° CL459

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

### AMENDEMENT

N ° CL459

présenté par  
M. Kamardine, M. Serva et M. Schellenberger

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 83 QUATER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.